## DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

REF: AC/SL

ARR2014

0046

## ARRETE

## **OBJET: DELEGATION DE FONCTION AU 8eme MAIRE ADJOINT**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire sous sa responsabilité et sa surveillance de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou à des membres du conseil municipal, dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation,

VU la délibération n° DEL2014\_0075 en date du 28 mars 2014 portant élection des adjoints au Maire,

CONSIDERANT la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints,

## ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Délégation de fonction est accordée à Madame Eve NAKACH, 8eme Adjoint au maire, pour toutes les affaires communales relatives à l'Education, à compter du 29 mars 2014.

ARTICLE 2: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Monsieur le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de MEAUX,
- Monsieur le Comptable Public de Marne la Vallée,
- Monsieur de Directeur Général des Services,
- A l'intéressée

ARTICLE 3: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

<u>ARTICLE 4</u>: Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 0 1 AVR. 2014

Le Maire

Daniel VACH

Transmis au représentant de l'Etat le

u ie

0 3 AVR. 2014

Affiché le

U 3 AVR. ZU14

Notifié le

U 3 AVK. 2014

Publié le N3 AVR 7011

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49 place E.Menier B.<del>P. 95</del> 77426 Marne la Vallée cedex **RECU EN PREFECTURE** 1e 03/04/2014